



Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 27 janvier 2016  
COMPTE RENDU

**Présents :** Mesdames JALBY Geneviève, CONSTANTIN Corinne, JALABERT Annick, FARDEL Rose-Marie, BRISSON Isabelle  
Messieurs ANGLADE François, LAFFOND Patrice, ROMERO Jacques, LUCAS Yves, FUENTES Thomas, WOHMANN Bertrand

**Procurations :** BRAL Amédée à Monsieur ANGLADE François

**Absents :** BOYER Odette (excusée), ABBAL Marie, ROQUIÉ Marcial, BRAL Amédée

Madame Rose-Marie FARDEL est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 3 DECEMBRE 2015

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Parking du boulodrome – Consultation des entreprises (unanimité)

François Anglade rappelle à l'assemblée le projet du parking du boulodrome. Jacques Romero présente à l'assemblée le plan réalisé par IDE, projet réalisé à titre gratuit pour la Commune. Il s'agit désormais de consulter les entreprises de travaux. Trois entreprises sont proposées : Cabanel TP, Colas Midi Méditerranée, Entreprise FERRINI.  
Les critères de sélection des offres seront les suivants :

CRITERES DE PONDERATION	
1- valeur technique de la proposition	70%
2- cohérence du prix	30 %

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE NOUVEAU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PPRI) (unanimité)

La Préfecture a transmis par courrier le 24 novembre 2015 le projet de Plan de Prévention des risques d'inondations sur le territoire de Laurens (PPRI). L'assemblée émet un avis favorable au projet mais apporte les modifications formelles suivantes :

>dossier de présentation –page 59

« disparition du pont de Gournautuc sur le ruisseau du Sauvanès » : il conviendrait d'enlever « de Gournautuc »

->Carte de zonage :

-Enlever « Centre ville »

-remplacer « ruisseau de la Maurette » par « ruisseau de la Maurelle »

(Le PPRI est consultable en mairie).

## ECOLE – GARDERIE COMMUNALE –MODIFICATION DU PROJET (unanimité)

La délibération n°2015-054 du 10 juin 2015 adoptait le principe de l'extension de la garderie communale de l'école. Après réflexion, pour des raisons financières et esthétiques, il est opportun de détruire la construction existante, et de poser le principe d'un bâtiment neuf en lieu et place de l'ancien équipement. Pour une utilisation optimisée, il est également proposé de dédier ce bâtiment aux associations, notamment pendant les vacances scolaires. Le projet modifié est validé par l'assemblée.

## ECOLE- GARDERIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR (délibération modificative) (unanimité)

La délibération n°2015-093 en date du 12 novembre 2015 autorisait le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 pour l'extension de la garderie. Le projet ayant été modifié, il convient d'apporter des pièces complémentaires au dossier déposé en préfecture.

## ECOLE- GARDERIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT (unanimité)

Il est également possible d'obtenir un financement auprès du Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement et des équipements dédiés aux associations.

## ECOLE- GARDERIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES (unanimité)

Une demande de financement pour ce même projet sera déposée auprès du Conseil Régional.

## PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION – VALIDATION (unanimité)

Le Conseil municipal émet un avis favorable au schéma de mutualisation de la Communauté de communes.  
(schéma en consultation en mairie).

## ACQUISITION PARTIE DE LA PARCELLE D37 (unanimité)

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2015-101 du 12 novembre 2015.  
L'acquisition se définit désormais comme suit :

Afin d'assurer la continuité de la largeur de la voie au lieudit Les Combes ; il est proposé d'acquérir auprès du futur propriétaire la SCI DENAYCO, représentée par Monsieur DENAMUR partie de la parcelle D37 au prix de 70 € le m<sup>2</sup> avec comme condition d'acquisition la mise en place d'un dispositif de ralentissement. Le bornage du géomètre effectué le 7 décembre 2015 a mis à jour que la superficie à céder était de 51 m<sup>2</sup>, soit un prix de vente de 3570 € sur la base de 70 € le m<sup>2</sup>. Le montant des frais notariés est de 685,92 €.

## ETUDE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT- DEMANDE DE SUBVENTIONS (unanimité)

L'assemblée approuve la demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Hérault pour la réalisation d'une étude portant sur les réseaux d'assainissement de la commune, sur la base d'un cahier des charges établi par le SMVOL.

Cette étude établira un diagnostic de l'existant, et fixera des propositions d'actions qui pourront consister ou à renouveler les canalisations là où elles se trouvent, ou à sortir les réseaux de la rivière et renaturer les sites. Il est également possible qu'une option mixte se dessine : pour certains secteurs, les canalisations resteront sur place, pour d'autres, il apparaîtra opportun de les sortir du lit de la rivière.

## BTP CFA AUDE- ATTRIBUTION DE SUBVENTION (unanimité)

Une subvention de 75 € est accordée pour un apprenti du BTP CFA Aude résidant à Laurens.

## INDEMNITE SRGO (unanimité)

Une indemnité est accordée à Madame Ach suite au départ de Monsieur Laulhé pour la gestion technique, administrative et financière des dossiers du Syndicat d'adduction d'eau de la rive gauche de l'Orb (SRGO), dont le siège est à Laurens. (1200 € brut annuel).

## INDEMNITES DE CONSEIL VERSEES AUX COMPTABLES DE LA TRESORERIE – MURVIEL LES BEZIERS – ANNEE 2015 (unanimité)

Le taux de 90 % est voté pour un montant annuel de 480.01 € brut.

Ce qui revient pour chaque trésorier aux indemnités définies comme suit :

- A. Hernandez (1/12) brut 40.01 €
- C. Seiwert (5/12) brut 200 €
- A. Liebaert (6/12) brut 240 €

## RELEVE DE DECISIONS

-Contrat d'entretien Azur Climatisation pour le chauffage du restaurant scolaire : contrat du 02/12/2015 au 02/12/2016 : 480 € (renouvelable par tacite reconduction)

-Ecole : recrutement de Béatrice Imbert –Contrat pour accroissement temporaire d'activité du 4 janvier 2016 au 5 juillet 2016 – Adjoint technique deuxième classe

-Maison du peuple : la consultation pour l'expertise technique (solidité du bâtiment)a été lancée le 16 décembre 2015. Quatre entreprises ont été consultées : Bets Aigoin Béziers, Bet Funfrock Montpellier, Bet Satge Montpellier, Ag Ingenierie Lattes. Seule une entreprise a répondu : il s'agit de Bet Funfrock de Montpellier pour une proposition d'intervention de 1200 € HT, proposition retenue.

-Sécurité informatique mairie : devis Alternatives technologies 169 € TTC

## QUESTIONS DIVERSES

-Miroir en face de la sortie de l'église au sortir des cérémonies : opérationnel.

-05/02/2016 : début du festival « Les hivernales du rire et du vin »

A noter : le 06/02/2016 : Chris Esquerre à Laurens

-Info pratique : les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus Place des Anciens combattants commenceront prochainement.

Fin de la séance à 18h40.

Le Maire  
François ANGLADE

